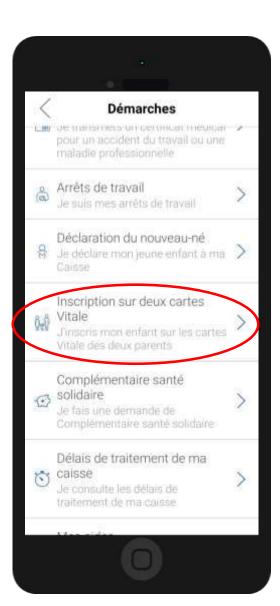


Q ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli → Rubrique Mes démarches



Il sélectionne Mes démarches





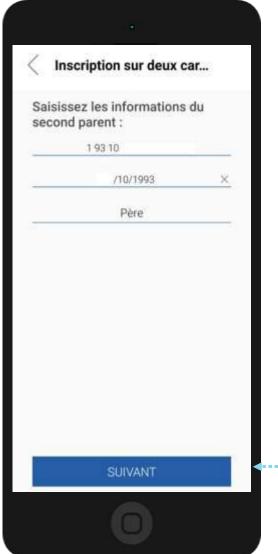




ETAPE (1) : L'assuré prend connaissance des conditions necessaires et saisit les informations relatives au second parent

Pour pouvoir rattacher un enfant sur deux cartes vitales, il faut que l'enfant soit rattaché au préalable sur l'assuré qui fait la démarche sur son compte Ameli





L'assuré indique le numéro de sécurité sociale, la date de naissance, le lien de parenté du second parent et il clique sur « Suivant»

Quand l'assuré a l'accord du second parent, il clique sur « J'ai compris »





ETAPE (2): L'assuré choisit les enfants concernés par la demande et le parent référent

L'assuré sélectionne le ou les enfants concernés par la demande de rattachement sur le second parent

A noter qui si l'enfant à 16 ans ou plus, il est en âge d'avoir sa propre carte vitale et la demande de double rattachement ne peut pas fonctionner





L'assuré doit préciser le parent « référent » à savoir le parent qui recevra les communications de l'Assurance Maladie pour les différentes démarches à effectuer

Une fois le parent référent choisi, l'assuré clique sur « **Suivant** » pour valider sa demande





ETAPE (3): Le rattachement de l'enfant est effectif sur la carte Vitale du second parent

Dès que la démarche pour rattacher l'enfant sur le second parent est enregistrée, un courrier est envoyé dans la messagerie du compte ameli de l'assuré(e).

Il est alors invité à mettre à jour sa carte vitale.